

COMPTES CONSOLIDÉS & ANNEXES

Bilan, Hors Bilan & Compte de Résultat

Exercice clos au 31 décembre 2015

GROUPE



SOGECAP

BILAN CONSOLIDE – ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Ecart d'acquisition	<i>Note 1</i>	74 673	79 098
Actifs incorporels	<i>Note 2</i>	71 897	73 006
Portefeuilles de contrats		25 024	35 034
Autres		46 873	37 972
Placements des entreprises d'assurances	<i>Note 3</i>	93 856 245	90 575 737
Terrains et constructions		2 290 184	1 589 849
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		7 694 359	7 376 038
Autres placements		83 871 702	81 609 850
Placements représentant les engagements en unités de comptes	<i>Note 5</i>	20 116 778	18 039 973
Titres mis en équivalence		7 215	5 659
Part des cessionnaires et retrocessionnaires dans les provisions techniques	<i>Note 7</i>	333 061	312 821
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	<i>Note 8</i>	276 681	264 562
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	<i>Note 9</i>	452 458	508 340
Autres créances	<i>Note 10</i>	238 615	42 437
Autres actifs	<i>Note 11</i>	3 171	3 450
Immobilisations corporelles		2 449	2 305
Autres actifs		722	1 145
Comptes de régularisation - actif	<i>Note 12</i>	1 682 909	1 406 856
Frais d'acquisition reportés		169 143	263 088
Autres comptes de régularisation		1 513 766	1 143 768
TOTAL ACTIF		117 113 703	111 311 939

BILAN CONSOLIDÉ – PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capitaux propres - Part du groupe	<i>Note 13</i>	2 358 930	2 408 238
Capital social ou fonds équivalents		1 168 305	1 168 305
Prime liée au capital social		-	-
Réserves consolidées		907 948	955 911
Résultat net		309 663	305 998
Autres		(26 986)	(21 976)
Intérêts minoritaires		137 555	121 040
Passifs subordonnés	<i>Note 14</i>	1 764 647	1 702 647
Provisions techniques brutes	<i>Note 15</i>	80 011 090	77 008 767
Provisions techniques vie		78 949 372	75 999 791
Provisions techniques Non vie		1 061 718	1 008 976
Provisions techniques des contrats en unités de compte		20 293 009	18 073 453
Provisions pour risques et charges	<i>Note 16</i>	24 905	26 440
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	<i>Note 8</i>	205 444	208 491
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	<i>Note 9</i>	10 627 917	9 956 428
Autres dettes	<i>Note 10</i>	1 548 635	1 781 396
Compte de régularisation - passif	<i>Note 12</i>	141 571	25 039
TOTAL Passif		117 113 703	111 311 939

COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Primes		11 310 311	11 910 429
Variation des primes non acquises		(19 280)	(33 100)
Primes acquises	<i>Note 18</i>	11 291 031	11 877 329
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		3 409	2 582
Autres produits d'exploitation		152 837	125 694
Produits financiers nets de charges	<i>Note 19</i>	3 629 461	3 781 029
Total des produits d'exploitations courants		15 076 738	15 786 634
Charges des prestations d'assurance	<i>Note 20</i>	(13 178 307)	(14 102 049)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	<i>Note 21</i>	(68 278)	(39 077)
Charges des autres activités		-	(1 199)
Charges de gestion	<i>Note 22</i>	(1 239 442)	(1 068 750)
Total des charges d'exploitation courantes		(14 486 027)	(15 211 075)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE		590 711	575 559
Autres produits nets		(1 936)	(329)
Résultat exceptionnel	<i>Note 23</i>	(1 341)	(333)
Impôts sur les résultats	<i>Note 17</i>	(230 058)	(225 964)
Participation des salariés		(11 380)	(7 984)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		345 996	340 949
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	<i>Note 6</i>	2 151	1 717
Dotation aux amortissements portefeuille	<i>Note 2</i>	(10 010)	(10 010)
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	<i>Note 1</i>	(4 425)	(4 425)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		333 712	328 231
Intérêts minoritaires		(24 049)	(22 233)
Résultat net (part du groupe)		309 663	305 998
Résultat par action (en euro)		9,0	8,9
Résultat dilué par action (en euro)		9,0	8,9

TABLEAU CONSOLIDE DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Engagements reçus	<i>Note 24</i>	18 920 163	6 956 394
Engagements donnés	<i>Note 24</i>	(15 344 727)	2 303 345
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	<i>Note 24</i>	167 083	151 390

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos au 31 décembre 2015

GROUPE



1. Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture	9
1.1. Environnement économique	9
1.2. Entrée en vigueur de Solvabilité 2	9
1.3. Mouvements relatifs au périmètre de consolidation	9
1.4. Acquisitions en cours	9
1.5. Contrats en déshérence	9
1.6. Événements postérieurs à la clôture	10
2. Référentiel comptable, méthodes et règles comptables, modalité de consolidation	11
2.1. Référentiel comptable	11
2.2. Règles et modalités de consolidation	11
2.2.1. Méthode de consolidation.....	11
2.2.2. Écarts d'acquisition.....	12
2.2.3. Méthodes de conversion des comptes en devises.....	13
2.2.4. Homogénéisation des comptes.....	13
2.2.5. Dates de clôture.....	13
2.2.6. Présentation sectorielle des comptes consolidés.....	14
2.2.7. Méthode préférentielle.....	14
2.3. Méthodes et règles comptables utilisées	15
2.3.1. Actifs incorporels.....	15
2.3.2. Placements des entreprises d'assurance.....	15
2.3.3. Placements représentatifs des engagements en unités de compte.....	18
2.3.4. Instruments financiers à terme.....	18
2.3.5. Actifs corporels.....	18
2.3.6. Provisions pour risques et charges.....	19
2.3.7. Provisions techniques d'assurance.....	19
2.3.7.1 Assurance vie.....	19
2.3.7.2 Assurance non vie.....	21
2.3.7.3 Toutes assurances.....	21
2.3.8. Opérations de réassurance.....	22
2.3.9. Frais généraux.....	23
2.3.10. Impôt différé.....	23
2.3.11. Règles d'allocations des produits financiers nets.....	24
2.3.12. Résultat par action.....	24
3. Informations relatives au périmètre de consolidation	25
3.1. Périmètre de consolidation	25
4. Notes sur les principaux postes des états financiers	26
Note 1 : Ecart d'acquisition	26
Note 2 : Actifs incorporels	27
Note 3 : Placements des entreprises d'assurance	28
Note 4 : Expositions au risque souverain	30
Note 5 : Placements représentant les engagements en unités de compte	30
Note 6 : Titres mis en équivalence	31
Note 7 : Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	31

<i>Note 8 : Créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance</i>	32
<i>Note 9 : Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire</i>	33
<i>Note 10 : Autres Créances & Autres Dettes</i>	34
<i>Note 11 : Autres actifs</i>	35
<i>Note 12 : Compte de régularisation actif et passif</i>	36
<i>Note 13 : Tableau de la variation des capitaux propres (Part du groupe)</i>	37
<i>Note 14 : Passifs subordonnés</i>	38
<i>Note 15 : Provisions techniques d'assurances</i>	40
<i>Note 16 : Provisions pour risques et charges</i>	41
<i>Note 17 : Preuve d'impôt</i>	42
<i>Note 18 : Analyse sectorielle des primes</i>	43
<i>Note 19 : Produits financiers nets de charges</i>	44
<i>Note 20 : Charges de prestations d'assurances</i>	44
<i>Note 21 : Charges ou produits nets des cessions en réassurance</i>	45
<i>Note 22 : Charges de gestion</i>	45
<i>Note 23 : Résultat exceptionnel</i>	45
<i>Note 24 : Engagements reçus et donnés</i>	46
<i>Note 25 : Autres informations</i>	47
<i>Note 26 : Compte de résultat par activité</i>	48
<i>Note 27 : Tableau des filiales et participations</i>	50

1. Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

1.1. Environnement économique

Le contexte de taux très bas depuis 2014, a conduit le groupe à poursuivre la diversification de ses activités d'assurance en privilégiant son développement en unités de compte, en prévoyance et en dommage et à compléter son programme de couverture de son portefeuille d'instruments de taux contre la hausse des taux.

L'environnement de taux bas a contraint le groupe, à l'instar du marché, à renforcer ses provisions pour participation aux bénéfices et à diminuer le taux de rémunération de l'épargne adossée au fonds général.

1.2. Entrée en vigueur de Solvabilité 2

L'année 2015 a été marquée par la fin de la phase d'adaptation aux nouvelles exigences prudentielles « Solvabilité 2 » entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

1.3. Mouvements relatifs au périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est présenté dans la note 3.1 du présent document. Societe Generale Insurance Corretora De Seguros a été cédée le 18 décembre 2015 pour 185 K€. Dans les capitaux propres consolidés du groupe à fin 2014, la contribution de cette filiale s'élevait à 6 K€ soit une plus-value de cession consolidée de 179 K€.

1.4. Acquisitions en cours

Le 25 février 2015, le Crédit du Nord a dénoué le partenariat en assurance-vie établi entre Aviva France et le Crédit du Nord concernant la société Antarius, exerçant ainsi son option d'achat de la participation de 50% détenue par Aviva dans Antarius. Cette option bénéficiera à Sogecap qui se substitue au Crédit du Nord.

La réalisation effective de cette opération devrait intervenir fin février 2017 au terme d'une période transitoire de deux ans.

Sur 2015, Sogecap a poursuivi ses travaux préparatoires à l'intégration d'Antarius.

1.5. Contrats en déshérence

Au cours de l'exercice, une revue des plans d'actions en cours sur les contrats non réclamés en assurance vie a été réalisée en concertation avec l'ACPR. Ces plans d'action et leur suivi se poursuivront sur l'exercice 2016.

1.6. Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènement postérieur à la clôture 2015 susceptible d'avoir une incidence sur les comptes.

2. Référentiel comptable, méthodes et règles comptables, modalité de consolidation

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe SOGECAP sont établis conformément à l'arrêté du 17 janvier 2000 portant homologation du règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation pour les entreprises régies par le Code des Assurances, y compris les modifications qui y ont été introduites ultérieurement par d'autres règlements CRC.

Les comptes consolidés donnent une présentation sectorielle des activités du Groupe. Celles-ci se scindent entre Assurance Vie, Assurance Non Vie et les autres activités. Chaque secteur ainsi défini suit son propre plan comptable, soit respectivement le plan comptable des assurances (tel qu'il ressort du décret n° 94-481 du 8 juin 1994) et le plan comptable général pour les autres activités, sous réserve des dispositions particulières prévues dans les règles de consolidation et de présentation des comptes consolidés précitées.

2.2. Règles et modalités de consolidation

2.2.1. Méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation correspond à l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint, contrôle notable, consolidées selon la méthode de consolidation qui leur est applicable.

Ces règles ont conduit à inclure dans le périmètre toutes les entités dans lesquelles le Groupe SOGECAP a une participation supérieure ou égale à 20% :

- les sociétés dans lesquelles le groupe SOGECAP exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale ;
- les sociétés exploitées en commun par un nombre limité de partenaires avec lesquels le groupe SOGECAP exerce un contrôle conjoint, en vertu d'un accord entre actionnaires, sont consolidées par intégration proportionnelle ;
- les titres des sociétés dans lesquelles le groupe SOGECAP exerce directement ou indirectement une influence notable sont mis en équivalence. Cette influence est présumée lorsque le Groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote.

Lors d'une acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

Certaines entités remplissant les conditions prévues au paragraphe 1011 du règlement n°2000-5 ont été exclues du périmètre de consolidation lorsque cette exclusion n'altérerait pas l'image fidèle des comptes.

Les exclusions de droit commun

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque:

- les titres de cette entreprise sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure;
- des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur cette entreprise;
- les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés ne peuvent être obtenues sans frais excessifs ou dans des délais compatibles avec les délais d'établissement et de publication des comptes consolidés.

Les exclusions spécifiques

S'il s'agit d'une entreprise immobilière ou de placement collectif en valeurs mobilières, détenue pour la représentation des engagements d'assurance, l'image fidèle est présumée altérée par cette exclusion si :

- l'entreprise détient un nombre significatif de titres d'autres entreprises du Groupe ou des titres susceptibles de modifier la délimitation du périmètre de consolidation ;
- l'entreprise concourt, par emprunt ou crédit bail, au financement du Groupe ;
- s'agissant d'une entreprise immobilière, la totalité des résultats n'est pas constatée dans l'exercice, dans les résultats consolidés.

Dans ce cadre, les Sociétés Civiles Immobilières et les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, détenus pour la représentation des engagements d'assurance, n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation.

2.2.2. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, inscrits au bilan et amortis linéairement sur une durée de 20 ans, correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres, et l'évaluation (à la date d'entrée de la société dans le périmètre de consolidation) de ses actifs et de ses passifs. L'évaluation se fait dans la devise de l'entreprise acquise à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation.

Lors de la première consolidation de la société acquise, ses actifs et passifs identifiables sont évalués à leur valeur d'utilité à la date d'acquisition dans les comptes consolidés (valeur

d'entrée). Les affectations sont définitives à la clôture de l'exercice suivant la date de première consolidation.

Les écarts d'acquisition non affectés sont amortis linéairement selon un plan reflétant les hypothèses opérationnelles retenues.

En cas d'évolution défavorable des hypothèses opérationnelles retenues, le plan d'amortissement peut être revu ou un amortissement exceptionnel peut être constaté.

2.2.3. Méthodes de conversion des comptes en devises

Aucune filiale du groupe Sogecap n'étant située dans un pays à forte inflation, les comptes des entités du Groupe dont la devise fonctionnelle (devise du principal environnement économique dans lequel l'entité opère) est différente de la devise de présentation du Groupe, sont convertis en euros, selon la méthode du cours de clôture :

- tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, tous les engagements reçus et donnés sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres pour la part revenant au Groupe et dans les intérêts minoritaires pour la part des tiers.

En cas de cession d'une filiale étrangère consolidée dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, la plus ou moins-value de cession comprend l'écart de conversion préalablement inscrit dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant au groupe.

2.2.4. Homogénéisation des comptes

Les comptes consolidés sont réalisés sur la base des comptes sociaux établis selon les dispositions réglementaires en vigueur dans les pays d'activité des sociétés, corrigés des principaux retraitements d'homogénéisation imposés par les normes de présentation des comptes consolidés des entreprises d'assurance en France.

2.2.5. Dates de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre. Par exception, les entités consolidées, dont la date de clôture officielle est différente, établissent des documents comptables couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2.2.6. Présentation sectorielle des comptes consolidés

Le compte de résultat consolidé est présenté par secteur d'activité : les secteurs « assurance Vie » et « Assurance non Vie » regroupent respectivement, les sociétés d'assurances Vie et les sociétés d'assurance non Vie. La part « non Vie » des compagnies mixtes apparaît dans la partie « Assurance non Vie ».

Le secteur « autres activités » est composé de la société BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA (voir tableau des filiales et participations 2015 – note 27).

Les opérations réciproques, qu'elles soient au sein d'un secteur d'activité ou qu'elles concernent plusieurs secteurs, sont éliminées en consolidation.

Elles portent principalement sur :

- les acceptations, les cessions et les rétrocessions en réassurance ;
- les opérations affectant le tableau des engagements reçus et donnés ;
- les opérations de gestion internes ;
- les dividendes intragroupes : (nets de frais bancaires et de retenue à la source) sont éliminés y compris ceux au titre des résultats antérieurs à la première consolidation. Les droits exigibles des bénéficiaires de contrats, attachés à ces dividendes, sont conservés dans les charges de l'exercice ;
- les provisions pour dépréciation des titres de participation consolidés relevant d'opérations intragroupes sont éliminées (sans impact sur les impôts différés) ;
- les emprunts subordonnés émis par les filiales et souscrits par Sogecap.

2.2.7. Méthode préférentielle

Les provisions mathématiques d'assurance Vie

Le Groupe SOGECAP a choisi de ne pas appliquer la méthode préférentielle prévue par les textes selon laquelle, les provisions d'assurance Vie devraient être calculées sur la base des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation. (L'écart entre les provisions techniques calculées selon les 2 méthodes est présenté en note 15).

Les engagements de retraites

Les droits acquis par le personnel en activité en France au titre des indemnités de départ à la retraite ainsi que les engagements vis-à-vis du personnel ayant fait valoir ses droits à la retraite sont provisionnés pour leur valeur actuelle, conformément à la méthode préférentielle. Pour les entités du périmètre de consolidation, la méthode actuarielle des unités de crédits

projetées a été utilisée afin de déterminer la valeur actualisée des engagements de retraite au titre des services passés et le coût des services rendus au cours de l'exercice. Les hypothèses de calcul tiennent compte des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Ces engagements de retraite sont essentiellement couverts à travers un contrat d'indemnité de carrière qui a été externalisé.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La charge nette constatée en résultat comprend : le coût des services rendus, les intérêts nets liés à l'actualisation du passif net. Les écarts actuariels ne sont pas constatés en résultat.

2.3. Méthodes et règles comptables utilisées

2.3.1. Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Portefeuilles de contrats

Conformément au règlement 2000-05 du CRC, la valeur d'un portefeuille (soit celle d'un actif incorporel identifiable et susceptible d'être évalué séparément) correspond à la valeur actuelle des profits futurs (flux futurs projetés y compris la participation aux bénéfices et les impôts différés) générés par les contrats d'assurance acquis, à l'exclusion de tout profit futur provenant des renouvellements.

La valeur de portefeuille est amortie selon le rythme d'émergence des profits futurs et la valeur résiduelle du portefeuille peut être revue lorsque les marges constatées sont inférieures aux marges attendues. Dans ce cas, un amortissement exceptionnel ou une dépréciation peuvent être comptabilisés.

Autres actifs incorporels

Les logiciels, licences et listes clients sont amortis selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité.

Il s'agit essentiellement de logiciels inscrits pour leur valeur d'acquisition et amortis sur 4 ans en mode linéaire.

2.3.2. Placements des entreprises d'assurance

Terrains et constructions - Part de sociétés immobilières

Les placements immobiliers comprennent les immeubles de placement ainsi que les parts des sociétés immobilières non cotées exclues du périmètre de consolidation conformément au règlement n°2000-05 du CRC.

Conformément à la législation en vigueur au 1^{er} janvier 2005 relative à la méthode des composants (CRC n°2002-10, CRC n° 2003-07 et CRC n° 2044-06), les actifs immobiliers sont inscrits à leur valeur d'acquisition, frais d'achat et d'impôts inclus, augmentée (pour les immeubles) des coûts liés aux travaux de construction et d'amélioration. Les immeubles sont amortis par composant, lui-même amorti sur sa durée d'utilité :

○ Gros œuvre	45 ans
○ Façade et toiture	35 ans
○ Ascenseur	25 ans
○ Electricité	25 ans
○ Groupe électrogène	30 ans
○ Climatisation	20 ans
○ Câblage technique	15 ans
○ Autres installations techniques	15 ans
○ Agencement	10 ans

Les terrains sont comptabilisés séparément et ne sont pas amortissables.

Conformément à l'Instruction n°2014-1-07 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), la valeur de réalisation des parts et actions des sociétés immobilières non cotées et celle des immeubles, est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert indépendant accepté par l'ACPR. Entre deux expertises, une estimation annuelle est réalisée, également certifiée par un expert indépendant accepté par l'ACPR.

Lorsque la valeur de réalisation d'un immeuble est inférieure (de plus de 20% à la date de clôture, sur une période de six mois consécutifs) à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation à caractère durable est comptabilisée.

Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées figurent pour leur prix d'achat diminué, le cas échéant, du montant de la provision pour dépréciation à caractère durable.

Autres placements

Ce poste comprend deux types de placements :

- ***Valeurs mobilières à revenu fixe (obligations et autres titres assimilés)***

Les titres relevant de l'article R 332-19 sont inscrits à leur valeur d'acquisition hors coupons courus. La différence entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition est amortie de manière actuarielle et comptabilisée en charge (surcote) ou en produit (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les plus et moins values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) et sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

Conformément à l'article R332-19 du Code des Assurances et à la Recommandation conjointe du Conseil National de la Comptabilité (CNC – actuel Autorité des Normes Comptables) et de l'ACPR du 15 décembre 2008, les moins-values latentes (résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation) font l'objet d'une provision pour risque de défaut dès lors qu'il est avéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et/ou remboursement du capital).

Ce risque de crédit est apprécié en fonction de l'intention et de la capacité de l'entreprise de détenir les titres jusqu'à leur maturité conformément au Règlement de ANC 2013-03 du 13 décembre 2013.

○ *Valeurs mobilières à revenu variable (actions et autres titres assimilés)*

Conformément à l'article R 332-20 du Code des Assurances, les autres titres de placement sont inscrits au bilan sur la base du prix d'acquisition hors frais d'acquisition.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les plus et moins values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) et sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

En terme de dépréciation d'un actif (évaluation effectuée ligne à ligne), la Recommandation conjointe du Conseil National de la Comptabilité (CNC – actuel Autorité des Normes Comptables) et de l'ACPR du 15 décembre 2008 précise que « le critère de présomption de dépréciation à caractère durable relatif au niveau de moins value latente significative peut être défini pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés sont volatils ».

Comme au 31 décembre 2014, un seuil de 20% sur une période de six mois consécutifs a été retenu compte tenu de la volatilité constatée sur le portefeuille d'actifs au cours de l'exercice 2015.

Les actions et autres titres assimilés font l'objet d'une provision dès lors qu'ils présentent une dépréciation à caractère durable. En cas de dépréciation, la provision est calculée en référence à sa valeur de réalisation ou à une valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est déterminée selon une approche multicritère qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Les titres de participation et leurs éventuelles dépréciations à caractère durable constatées dans les comptes sociaux, sont éliminés en consolidation sans effet d'impôts différés.

2.3.3. Placements représentatifs des engagements en unités de compte

Les placements représentatifs des contrats libellés en unité de comptes font l'objet d'une réévaluation à leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire conformément à l'article R332-5 du code des assurances.

Les écarts de réévaluation sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat en Ajustement ACAV (produits ou charges). Ces écarts sont compensés par la variation symétrique des provisions mathématiques.

2.3.4. Instruments financiers à terme

Les opérations sur les instruments financiers à terme, contractés sur différents marchés par les entreprises d'Assurance, sont, soit liées à des actifs détenus ou à détenir, soit réalisées en anticipation de placements.

Elles s'insèrent dans deux stratégies distinctes (investissement, désinvestissement et rendement) qui, conformément au CRC n°2002-09 du 12 décembre 2002 complété par l'avis du CNC n°2004-04 du 25 mars 2004, déterminent le traitement comptable à appliquer.

Les couvertures mises en place, dûment approuvées par le Conseils d'Administration, figurent en hors bilan pour leur montant nominal. Il s'agit d'opérations traitées sur les marchés de gré à gré couvrant les placements existants ou à venir :

- couvertures d'actifs obligataires à taux fixe par des contrats de CAP, visant à modifier le rendement des actifs couverts à la hausse des taux. Les primes d'acquisition des « caps » sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie des caps ;
- couvertures d'actifs obligataires à taux fixe ou taux variable par des contrats de SWAP, visant à transformer la rémunération de ces actifs ;
- les swaptions couvrent des investissements potentiels face à des engagements sur des flux futurs. Les primes d'acquisition des « Swaptions » sont décomposées en :
 - Valeurs temps : amorties sur la durée de l'option en mode linéaire,
 - Valeurs intrinsèques : comptabilisées en charge dès l'acquisition.

2.3.5. Actifs corporels

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues sont :

- *Matériel de transport* : 5 ans
- *Matériel* : 4 ans
- *Mobilier* : 10 ans

2.3.6. Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement CRC n° 2000-06, ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

2.3.7. Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques sont présentées brutes de réassurance au passif. La part des réassureurs dans les provisions est inscrite à l'actif.

Les provisions techniques comptabilisées par les filiales situées hors de France sont déterminées en fonction des règles locales en vigueur en utilisant les tables et les taux d'actualisation reconnus localement comme adéquats.

2.3.7.1. Assurance vie

Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques, la provision globale de gestion, les provisions pour primes non acquises, la provision pour garantie plancher, les provisions pour sinistres vie et la provision pour participation aux bénéfices.

- *Provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie*

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre et la prochaine échéance (ou terme) du contrat.

- *Provisions mathématiques*

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

En France, les provisions des rentes viagères sont intégralement provisionnées sur la base des tables de générations prospectives. Pour les autres sociétés les provisions sont calculées en utilisant les tables en vigueur dans les pays concernés.

- *Provision Globale de Gestion (PGG)*

La provision globale de gestion, prévue par l'article A 331-1-1 du Code des Assurances modifié par l'arrêté du 29 décembre 1998, est dotée pour tenir compte des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur les produits financiers.

○ **Provision pour Garantie Plancher**

La provision pour garantie plancher couvre le risque de reverser en cas de décès, un montant au minimum égal aux primes versées par l'assuré.

La provision retenue correspond au maximum du calcul résultant de la méthode s'appuyant sur les principes de valorisation des « Puts » ou de la méthode déterministe.

Provisions techniques des contrats en unités de compte

Les provisions techniques des contrats en unités de comptes sont composées des provisions mathématiques et des provisions pour participation aux bénéfices afférentes. Les provisions mathématiques de ces contrats sont réévaluées à la valeur de réalisation des unités de compte à la clôture de l'exercice.

Provisions pour participations aux bénéfices / aux excédents

Ces provisions représentent les participations aux bénéfices attribuées aux assurés, mais non incorporées aux provisions mathématiques.

Elles sont déterminées pour respecter les 3 contraintes suivantes :

- une dotation minimum prévue par le Code des Assurances (90% des bénéfices techniques et 85% des produits financiers devant être distribués sous huit ans) ;
- l'application des clauses contractuelles (revalorisation produit par produit) ;
- et les revalorisations fixées par le Conseil d'Administration.

Ces provisions peuvent être complétées par une participation aux bénéfices différés calculée sur les retraitements de consolidation.

Les participations aux bénéfices différées constatées dans les comptes consolidés sont de deux sortes :

- la provision pour participations aux bénéfices inconditionnelles enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés (droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation, retraitements des comptes individuels, ...) ;
- la provision pour participations aux bénéfices conditionnelles relatives à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés dont l'exigence dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement (droits des bénéficiaires attachés au retraitement de la réserve de capitalisation...).

La participation aux bénéfices différée active n'est comptabilisée que si sa recouvrabilité future est fortement probable.

Enfin, les montants de participation aux bénéfices exigibles et de participation aux bénéfices différés sont présentés dans le tableau des "Provisions techniques d'assurances" – note 15.

Provisions pour sinistre vie

La provision constituée correspond essentiellement aux sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore réglés à la date de clôture. Elle comprend les sinistres, les rachats, les capitaux échus y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise,

2.3.7.2. Assurance non vie

Provisions pour primes non acquises en assurance non-vie

Les provisions pour primes non acquises (y compris dommages corporels) sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance (ou le terme du contrat). Elles sont présentées au bilan brut de frais d'acquisition différés enregistrés à l'actif.

Primes acquises et non émises :

Les primes étant enregistrées à l'émission, des primes acquises et non émises au cours de l'exercice sont comptabilisées le cas échéant.

Provision pour risques en cours :

Les provisions pour risques en cours sont destinées à palier l'insuffisance des primes à couvrir les charges de sinistres futures. Elles sont déterminées par catégories homogènes de contrats de chaque entreprise incluse dans le périmètre de consolidation, sur la base d'estimation des pertes futures.

Provisions pour sinistres à payer

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance sur la base des déclarations lorsqu'ils sont connus, ou sur la base d'estimations lorsqu'ils sont inconnus.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent aux sinistres non encore réglés à la date de clôture de l'exercice. Elles sont évaluées dossier par dossier pour les sinistres déclarés et sont majorées d'une provision pour sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement.

2.3.7.3. Toutes assurances

Frais d'acquisitions reportés

Le règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du CRC prévoit que les frais d'acquisition des contrats d'assurance vie sont à reporter dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés.

Dans le cas particulier du Groupe Sogecap, les frais d'acquisition des garanties Vie des contrats sont intégralement couverts par des chargements d'acquisition prélevés sur les

versements des assurés. Le report des frais d'acquisition serait donc compensé par un report des chargements d'acquisition.

En Non Vie, les frais d'acquisition font l'objet de report au prorata des durées résiduelles des contrats.

Réserve de capitalisation

En application du règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable et en particulier des principes relatifs à la détermination des provisions pour participations aux bénéfices différées conditionnelles, la réserve de capitalisation constituée par les assureurs dans leurs comptes sociaux est analysée afin de déterminer la part devant être portée en capitaux propres, et la part devant être enregistrée dans les passifs d'assurance en provisions pour participation aux bénéfices différée (PPBD). Il est en effet considéré que la réserve de capitalisation doit être portée en PPBD dès lors qu'elle a vocation à être reprise pour compenser des moins-values futures des titres à taux fixes.

Dans ce cadre, le Groupe considère que l'intégralité du montant de la réserve de capitalisation pouvant être reprise, elle doit être retraitée en Provision pour Participation aux Bénéfices Différés, exception faite du montant de réserve de capitalisation comptabilisé par Sogessur qui gère des contrats d'assurance Non Vie.

Provisions pour risque d'exigibilité

Destinée à faire face aux insuffisances de liquidité des placements, la provision pour risque d'exigibilité est égale à la différence entre la valeur globale inscrite au bilan des placements visés à l'article R. 332-20 du code des assurances (principalement actions, titres de placement collectif en valeurs mobilière et immeubles), et la valeur de réalisation globale de ces mêmes placements.

La provision pour risque d'exigibilité est éliminée dans les comptes consolidés conformément à l'avis du CNC n° 2004-10 du 23 novembre 2004, avec constatation d'impôt différé.

2.3.8. Opérations de réassurance

Acceptations

Les éléments reçus des cédantes sont enregistrés, traité par traité, en comptabilité. Les comptes non reçus sont estimés au 31 décembre sans décalage d'exercice en créances et dettes nées d'opérations de réassurance.

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes, sans pouvoir excéder le montant mis à la charge des réassureurs par l'application des traités.

2.3.9. Frais généraux

Les frais de gestion et les commissions liées à l'activité d'assurance sont classés par destination selon les méthodes suivantes :

- Sans application de clés de répartition : les charges directement affectables sont individuellement enregistrées par destination,
- Avec application de clés de répartition : les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, sont enregistrées par destination en appliquant des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes :
 - *Pour les nouvelles acquisitions* : montant et nombre des primes sur affaires nouvelles,
 - *Les frais d'administration* : encours moyens,
 - *Pour les frais sur prestations* : nombre des sorties (sinistres, rachats, termes et rentes),
 - *Pour les frais de gestion de placements* : chiffre d'affaires et provisions mathématiques.

2.3.10. Impôt différé

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporaire, source d'impôt différé, est constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés Actif et Passif figurent isolément dans le poste « compte de régularisation - Actif » et le poste « compte de régularisation – Passif ».

Les impôts différés sont déterminés aux derniers taux connus selon la méthode du report variable, sur la base des éléments suivants :

- décalage temporaire entre le résultat comptable et fiscal (écarts sur les valeurs liquidatives des OPCVM, résultat des sociétés fiscalement transparentes) ;
- différence entre la valeur comptable consolidée et la valeur fiscale des actifs et passifs;
- déficits fiscaux reportables, plus-values en sursis d'imposition ;
- retraitements de consolidation (provision pour risque d'exigibilité).

En cas de situation nette fiscale active, l'impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats sociaux bénéficiaires suffisants (déterminés à partir de business plan) pour couvrir l'imposition différée.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les

effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Comme pour l'exercice 2014, le taux normal de l'impôt en France est de 33,33% auquel s'ajoute une contribution sociale de 3,3% instaurée en 2000. A ce taux, est ajoutée une contribution exceptionnelle de 10,7 % lorsqu'applicable (voir note 17).

Compte tenu de la nature des principales différences temporaires pour lesquelles la date de versement est inconnue, les impôts différés afférents aux retraitements de consolidation sont calculés au taux de 34,43%.

Les filiales françaises du groupe Sogecap font parties de la convention d'intégration fiscale de la Société Générale. Conformément aux termes de cette convention, les filiales du groupe fiscal Société Générale enregistrent en résultat une charge égale à l'impôt qu'elles auraient payé en l'absence d'intégration fiscale.

2.3.11. Règles d'allocations des produits financiers nets

Le résultat de la gestion des placements est ventilé dans les comptes de résultat sectoriels de l'activité vie et non vie, et pour chacun d'eux, dans les comptes techniques et non techniques. SOGECAP dispose d'un portefeuille spécifique des actifs en représentation des fonds propres des sociétés. Les revenus nets de ce portefeuille sont affectés en totalité au compte non technique de l'activité d'assurance vie.

Les revenus nets des portefeuilles spécifiques d'actifs propres aux activités d'assurance vie et non vie, sont affectés aux parts du compte technique des activités d'assurance vie et non vie.

2.3.12. Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net de l'exercice (part du groupe) divisé par le nombre d'actions en circulation à la date de clôture.

Le résultat par action dilué est calculé sur la même base de calcul que le résultat par action ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles à émettre en vertu des plans d'options sur actions existants.

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat par action par le groupe est celui déterminé à l'inventaire.

3. Informations relatives au périmètre de consolidation

3.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 14 sociétés au 31 décembre 2015 :

- 13 sociétés intégrées globalement ;
- 1 société mise en équivalence.

SOCIETES	Pays	31-déc-15			31-déc-14		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode ¹	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode ¹
SOGECAP	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Sogelife	1997 Luxembourg	60,14%	60,14%	IG	60,14%	60,14%	IG
La Marocaine Vie	2001 Maroc	74,17%	74,17%	IG	74,17%	74,17%	IG
Komerčni Pojistovna	2005 République Tchèque	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
Oradéa-Vie	2001 France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA	2007 Roumanie	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
Sogelife Bulgaria	2007 Bulgarie	58,45%	58,45%	IG	58,45%	58,45%	IG
Societe Generale STRAKHOVANIE ZHIZNI	2007 Russie	81,00%	81,00%	IG	81,00%	81,00%	IG
Societe Generale STRAKHOVANIE	2007 Russie	81,00%	81,00%	IG	81,00%	81,00%	IG
Sogecap Liban SAL	2000 Liban	24,99%	24,99%	MEE	24,99%	24,99%	MEE
BRD Asigurari de Viata SA	2008 Roumanie	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
Societe Generale Osiguranje D.D.	2009 Croatie	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
Societe Generale Osiguranje A.D.O.	2009 Serbie	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
Societe Generale Insurance Corretora De Seguros LTDA	Cession 2015 Brésil	-	-	-	100,00%	100,00%	IG
SOGESSUR	2010 France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG

(1) IG : intégration globale, MEE : mise en équivalence

4. Notes sur les principaux postes des états financiers

Note 1 : Ecart d'acquisition

Variation des écarts d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2014	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31 décembre 2015
Valeurs brutes	98 176	-	-	98 176
Amortissements	(19 078)	(4 425)	-	(23 503)
Valeurs nettes	79 098	(4 425)	-	74 673

Valeurs nettes par société

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2014	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31 décembre 2015
La Marocaine Vie	4 990	(341)	-	4 649
SOGESSUR	72 086	(3 896)	-	68 190
KOMERCNI POJISTOVNA	2 022	(188)	-	1 834
Total	79 098	(4 425)	-	74 673

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres :

- «LA MAROCAINE VIE » et l'évaluation de ses actifs et passifs dans le cadre de son acquisition en 2001
- «KOMERCNI POJISTOVNA » et l'évaluation de ses actifs et passifs dans le cadre de son acquisition en 2005
- « SOGESSUR » et l'évaluation de ses actifs et passifs dans le cadre de l'acquisition des parts SOGESSUR détenues jusqu'en 2013 par le Groupe SOCIETE GENERALE.

Les écarts d'acquisitions sont amortis linéairement sur 20 ans.

Note 2 : Actifs incorporels

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2014	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reprises	Autres Mouvements (*)	31 décembre 2015
Portefeuilles de contrats	35 034	-	-	(10 010)		-	25 024
Autres immo. Incorporelles	37 972	21 606	(1 067)	(11 907)	243	26	46 873
<i>Logiciels</i>	37 731	21 026	(1 066)	(11 748)	243	(36)	46 150
<i>Fonds commercial (1)</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Frais d'établissement</i>	1	-	-	-	-	-	1
<i>Frais d'augmentation de capital</i>	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres immobilisations</i>	240	580	(1)	(159)	-	62	722
VALEURS NETTES	73 006	21 606	(1 067)	(21 917)	243	26	71 897

(*) Les autres mouvements correspondent aux écarts de conversion.

(1) Le portefeuille de contrats correspond à la valeur de portefeuille des contrats de «SOGESSUR» dans le cadre de l'acquisition par Sogecap en 2013 des parts SOGESSUR détenues par le Groupe SOCIETE GENERALE. Cet actif est amorti linéairement sur 5 ans.

Note 3 : Placements des entreprises d'assurance

Décomposition des placements

En milliers d'euros	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Valeur comptable nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur comptable nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
Placements immobiliers	2 290 184	2 536 574	246 390	1 589 849	1 716 383	126 534
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	439 051	432 996	(6 055)	362 337	370 128	7 791
Parts d'OPCVM d'actions	13 504 357	13 039 305	(465 052)	12 037 497	11 436 399	(601 098)
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	64 049	70 042	5 993	60 799	64 619	3 820
Obligations et autres titres à revenus fixes	75 662 331	84 476 099	8 813 768	74 667 268	84 915 536	10 248 268
<i>Obligations et autres tiers</i>	75 504 115	83 562 076	8 057 961	74 725 394	84 062 076	9 336 682
<i>IFT stratégie d'investissement ou désinvestissement</i>	158 216	914 023	755 807	(58 126)	853 460	911 586
Prêts hypothécaires	720	716	(4)	641	637	(4)
Autres prêts et effets assimilés	146 069	225 417	79 348	163 817	242 617	78 800
Dépôts auprès des entreprises cédantes	242 364	242 372	8	245 909	245 914	5
Dépôts et cautionnements en espèce	1 665 015	1 665 054	39	1 447 620	1 447 620	-
Autres placements	321	321	-	-	-	-
Total	94 014 461	102 688 896	8 674 435	90 575 737	100 439 853	9 864 116
	-	-	-			
Placements cotés	91 363 077	99 909 604	8 546 527	86 585 620	96 179 875	9 594 255
Placements non cotés	2 651 384	2 779 292	127 908	3 990 117	4 259 978	269 861

La valeur nette comptable intègre le montant de provisions pour émetteurs défaillants et de provisions pour dépréciation à caractère durable pour un total de 358 M€ dont 164 M€ au titre des « obligations et autres tiers ».

La réalisation des plus et moins-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires des contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

Instruments Financiers à Terme (IFT)

Les IFT sont majoritairement détenus par Sogecap. Au 31 décembre 2015, le nominal couvert par les caps, swaptions, swaps et forwards détenus en direct est, en juste valeur, de plus de 15 milliards.

Sogecap :

- 12 021 M€ de caps permettant de couvrir le risque de hausse de taux,
- 1 443 M€ de swaps de taux,
- 801 M€ de swaps de devises pour couvrir le risque de change des actifs libellés en devises autres que l'Euro,
- 21 M€ de ventes à termes,
- 6 M€ de swaptions.

Komerčni Pojistovna :

- 722 M€ de swaptions.

Note 4 : Expositions au risque souverain

Au 31 décembre 2015, le Groupe Sogecap n'a aucune exposition sur la Grèce.

L'exposition des entités françaises du Groupe aux pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union Européenne (UE) et du Fonds Monétaire International est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur Nominal	Valeur Nette Comptable (1)	Valeur de Marché
IRLANDE	375	371	400
PORTUGAL	11	11	12
ESPAGNE	1 029	1 065	1 261
Total	1 415	1 447	1 673

(1) Valeur nette comptable avant dépréciation

L'exposition à l'Italie s'élève, en valeur nette comptable, à 2 461 K€ pour une valeur de marché de 3 098 K€.

Note 5 : Placements représentant les engagements en unités de compte

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Placements immobiliers	834 273	707 556
Titres à revenus variables et assimilés	570 444	445 530
Obligations et autres titres à revenus fixes	5 284 868	5 080 942
Parts d'OPCVM	13 233 255	11 649 183
Parts d'OPCVM obligataires	9 535	50 861
Autres	184 403	105 901
Prêts	-	-
Dépôts	184 403	105 901
Valeurs nettes	20 116 778	18 039 973

Note 6 : Titres mis en équivalence

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Contributions aux capitaux propres	Contributions au résultat	Contributions aux capitaux propres	Contributions au résultat
SOGECAP LIBAN S.A.L.	6 618	2 151	5 063	1 717
Total	6 618	2 151	5 063	1 717

Note 7 : Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Provisions techniques Vie	130 146	118 484
<i>Provisions d'assurance Vie</i>	82 119	73 218
<i>Provisions pour sinistres</i>	47 299	41 804
<i>Autres provisions techniques</i>	728	3 462
- <i>Dont participation aux bénéfices</i>	624	3 278
Provisions des contrats en UC	-	-
Part des cess. et retrocess. dans les prov. Tech. vie	130 146	118 484
Provisions techniques Non Vie	202 916	194 337
<i>Provisions pour primes non acquises</i>	41 611	35 571
<i>Provisions pour sinistres</i>	159 544	157 541
<i>Autres provisions techniques</i>	1 761	1 225
Part des cess. et retrocess. dans les prov. Tech. Non Vie	202 916	194 337
PART DES CESS. ET RETROCESS. DANS LES PROV. TECH.	333 062	312 821

Lors de la mise en place d'un traité, le second meilleur rating d'un réassureur retenu doit être au minimum égal à A- (ou équivalent). Une liste des réassureurs autorisés est maintenue par le service Risques techniques et Réassurance qui réalise par ailleurs un suivi de leur rating afin de s'assurer de leur solidité financière.

Note 8 : Créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015			31 décembre 2014
	<i>Brut</i>	<i>Provisions</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Primes acquises non émises	30 329		30 329	26 150
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	232 540	163	232 703	221 294
Créances nées des opérations de réassurance	13 649		13 649	17 118
Total Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	276 518	163	276 681	264 562
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	151 461		151 461	155 385
Dettes nées d'opérations de réassurance	30 951		30 951	34 864
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	23 032		23 032	18 242
Total Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	205 444	-	205 444	208 491

Ventilation par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Primes acquises non émises	30 329	-	-	30 329
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	232 452	114	137	232 703
Créances nées des opérations de réassurance	13 649	-	-	13 649
Total Créances nées des op. d'ass.ou de reass au 31 décembre N	276 430	114	137	276 681
Total Créances nées des op. d'ass.ou de reass au 31 décembre N-1	264 523	39	-	264 562
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	150 635	-	826	151 461
Dettes nées d'opérations de réassurance	30 951	-	-	30 951
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	23 032	-	-	23 032
Total Dettes nées des op. d'ass.ou de reass au 31 décembre N	204 618	-	826	205 444
Total Dettes nées des op. d'ass.ou de reass au 31 décembre N-1	207 761	28	702	208 491

Note 9 : Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire

Valeurs nettes

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015			31 décembre 2014
	<i>Brut</i>	<i>Provisions</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	452 458		452 458	508 340
Avoirs en banque des autres entreprises	-		-	-
Opérations interbancaires	-		-	-
Total Créances sur les entreprises du secteur	452 458		452 458	508 340
Dettes de financement (1)	10 614 222		10 614 222	9 928 146
Concours bancaires courants	13 695		13 695	28 282
Autres dettes	-		-	-
Total Dettes sur les entreprises du secteur bancaire	10 627 917		10 627 917	9 956 428

(1) Il s'agit essentiellement d'opérations de pensions réalisées par SOGECAP

Ventilation par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	452 458	-	-	452 458
Avoirs en banque des autres entreprises	-	-	-	-
Opérations interbancaires	-	-	-	-
Créances sur les entr. Banc. au 31 décembre N	452 458	-	-	452 458
Créances sur les entr. Banc. au 31 décembre N-1	508 340	-	-	508 340
Dettes de financement	10 614 222	-	-	10 614 222
Concours bancaires courants	13 695	-	-	13 695
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes sur les entr. Banc. au 31 décembre N	10 627 917	-	-	10 627 917
Dettes sur les entr. Banc. au 31 décembre N-1	9 956 428	-	-	9 956 428

Note 10 : Autres Créances & Autres Dettes

Autres créances

En milliers d'euros	31 décembre 2015			31 décembre 2014
	Brut	Provisions	Net	Net
Personnel et comptes rattachés	136		136	80
Etat, organismes sociaux	34 503		34 503	21 915
Autres créances (1)	203 976	-	203 976	20 442
Total Autres créances	238 615	-	238 615	42 437

(1) La variation de +184 258 K€ du poste "Autres créances" s'explique principalement par les appels de marge des mises en pension de SOGECAP. Ces appels de marge sont positifs pour 168 328 K€ et comptabilisés dans le poste "Autres créances". A fin 2014, ils étaient négatifs et comptabilisés dans le poste "Autres dettes" pour 394 255K€.

Autres dettes

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Autres emprunts, dépôts et cautionnement	605 153	561 807
Personnel et comptes rattachés	31 141	24 739
Etat & Organismes sociaux (1)	72 099	366 531
Autres dettes (2)	840 242	828 319
Total Autres dettes	1 548 635	1 781 396

(1) Etat & Organismes sociaux : 72 099 K€ à fin 2015 contre 366 531 K€ en 2014 soit une baisse de 294 432K€ correspondant au reclassement de l'impôt exigible (notamment l'impôt exigible de Sogecap) vers le poste « Autres dettes » compte tenu de la convention d'intégration fiscale avec la Société Générale.

(2) Sans le reclassement de l'impôt, les « autres dettes » sont en baisse à raison, notamment, des appels de marges sur les mises en pension.

Ventilation par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Personnel et comptes rattachés	136	-	-	136
Etat, organismes sociaux	34 503	-	-	34 503
Autres créances	203 571	227	178	203 976
Total Autres créances au 31 décembre N	238 210	227	178	238 615
Total Autres créances au 31 décembre N-1	42 087	172	178	42 437
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	605 153	-	-	605 153
Personnel et comptes rattachés	31 141	-	-	31 141
Etat & Organismes sociaux	72 099	-	-	72 099
Autres dettes	840 235	7	-	840 242
Total Autres dettes au 31 décembre N	1 548 628	7	-	1 548 635
Total Autres dettes au 31 décembre N-1	1 781 396	-	-	1 781 396

Note 11 : Autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	<i>Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Immobilisations corporelles	8 416	(5 967)	2 449	2 305
<i>Matériel de transport</i>	516	(389)	127	86
<i>Mobiliers</i>	5 293	(3 681)	1 612	1 570
<i>Matériel</i>	2 607	(1 897)	710	649
Autres	1 808	(1 086)	722	1 145
Total	10 224	(7 053)	3 171	3 450

Note 12 : Compte de régularisation actif et passif

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Frais d'acquisition reportés- Vie (3)	20 047	102 058
Frais d'acquisition reportés- Non Vie	149 096	161 030
Intérêts et loyers acquis et non échus	1 091 882	1 118 300
Charges à répartir sur plusieurs exercices	26	2
Impôts différés-actif (1)	259 068	21 460
Autres comptes de régularisation - Actif (2)	162 790	4 006
Total Comptes de regularisation - Actif	1 682 909	1 406 856
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	-
Autres comptes de régularisation - passif (2)	141 571	25 039
Total Comptes de régularisation - Passif	141 571	25 039

(1) Les impôts différés sont issus principalement des retraitements de consolidation (constatation d'une participation aux bénéfices différés suite à l'annulation de la réserve de capitalisation et annulation de la PRE), et des différences temporaires comptabilisées dans les comptes sociaux notamment de Sogecap.

(2) Les « Autres comptes de régularisation » comprennent notamment les intérêts courus et les primes à amortir sur les instruments financiers à terme.

(3) Les frais d'acquisition reportés sur contrats emprunteurs commercialisés ont été repris dans les comptes sociaux, le même traitement est retenu en consolidation.

Enfin, la ventilation des impôts différés nets (par grande catégorie) se présente comme suit :

Impôts différés-actif nets	259 068
<i>IDA nets issus des retraitements de consolidation</i>	<i>191 993</i>
<i>IDA nets issus des différences social /fiscal</i>	<i>67 075</i>

Note 13 : Tableau de la variation des capitaux propres (Part du groupe)

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Prime liée au capital social	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres(*)	Total des capitaux propres Part du groupe
Situation au 31/12/2014	1 168 305	-	955 911	305 998	(21 976)	2 408 238
Affectation du résultat	-	-	305 998	(305 998)	-	-
Changement de méthode comptable	-	-	-	-	-	-
Variations de capital	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	(370 078)	-	-	(370 078)
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	309 663	-	309 663
Autres variations	-	-	16 117	-	(5 010)	11 107
Total des mouvements de la période	-	-	(47 963)	3 665	(5 010)	(49 308)
Situation au 31/12/2015	1 168 305	-	907 948	309 663	(26 986)	2 358 930

(*) Les autres mouvements comprennent également les écarts de conversion

La variation des capitaux propres – part du Groupe sur la période (-49 308 K€) s'explique principalement par :

- +305 998 K€ au titre de l'affectation du résultat net 2014 du Groupe,
- -370 078 K€ au titre de la distribution des dividendes SOGECAP de l'exercice 2014 au Groupe SOCIETE GENERALE,
- +3 665 K€ du résultat net consolidé du Groupe (309 662 K€ en 2015 versus 305 998 K€ en 2014),
- -5 010 K€ d'écart de conversion.

Note 14 : Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés émis par les entités du groupe Sogecap se décomposent ainsi :

Emprunteur	Prêteur	Date	Montant de l'emprunt	Durée	Taux
SOGECAP	Société générale	29/10/2012	161 000	15 ans	Taux fixe 6,03%
	Société générale	27/06/2014	87 500	15 ans	Taux fixe 4,35%
	Tiers (*)	18/12/2014	794 136	Indeterminé	Taux fixe 4,125%
	Société générale	19/12/2014	545 000	11 ans	Euribor 6 M + 2,2373%
	Société générale	11/09/2015	31 000	15 ans	Taux fixe 5%
	Société générale	11/09/2015	31 000	Indeterminé	Taux fixe 5,7%
			1 649 636		
Oradéa Vie	Société Générale	29/06/2006	1 500	Indeterminé	Taux Fixe 4,21%
	Société Générale	29/06/2006	1 500	15 ans	Taux Fixe 3,92%
	Société Générale	21/12/2007	1 000	Indeterminé	Taux Fixe 4,1%
	Société Générale	21/12/2007	1 000	15 ans	Taux Fixe 3,93%
	Société Générale	24/12/2008	1 000	15 ans	Taux Fixe 5,75%
	Société Générale	24/12/2008	1 000	Indeterminé	Taux Fixe 8,35%
	Société Générale	22/12/2009	900	Indeterminé	Euribor + 4.85%
	Société Générale	22/12/2009	900	15 ans	Euribor + 1.50%
	Société Générale	21/06/2010	2 000	Indeterminé	Taux Fixe 9,16%
	Société Générale	21/06/2010	2 000	15 ans	Taux Fixe 5,85%
	Société Générale	28/10/2011	2 000	Indeterminé	Taux Fixe 12,33%
	Société Générale	28/10/2011	2 000	15 ans	Taux Fixe 8,98%
	Société Générale	28/09/2012	1 000	15 ans	Taux Fixe 6,79%
	Société Générale	31/12/2012	1 000	Indeterminé	Taux Fixe 8,257%
			18 800		
Sogelife	Société générale Bank & Trust	19/05/2004	6 750	Indeterminé	Euribor 12 M + 0,70%
	Société générale Bank & Trust	19/05/2004	2 250	15 ans	Euribor 12 M + 0,60%
	Société générale Bank & Trust	31/07/2006	2 250	Indeterminé	Euribor 12 M + 0,70%
	Société générale Bank & Trust	31/07/2006	750	15 ans	Euribor 12 M + 0,60%
	Société générale Bank & Trust	29/05/2008	6 000	Indeterminé	Euribor 12 M + 2,80%
	Société générale Bank & Trust	29/05/2008	2 000	15 ans	Euribor 12 M + 1,80%
	Société générale Bank & Trust	10/08/2009	11 250	Indeterminé	Euribor 12 M + 5,50%
	Société générale Bank & Trust	10/08/2009	3 750	15 ans	Euribor 12 M + 2,15%

	Société générale Bank & Trust	31/12/2009	3 750	Indeterminé	Euribor 12 M + 3,50%
	Société générale Bank & Trust	31/12/2009	1 250	15 ans	Euribor 12 M + 1,50%
	Société Générale	30/03/2010	11 850	Indeterminé	Euribor 6 M + 2,90%
	Société Générale	30/03/2010	3 950	15 ans	Euribor 6 M + 1,45%
	Société Générale	30/09/2010	11 250	Indeterminé	Euribor 6 M + 4,063%
	Société Générale	30/09/2010	3 750	15 ans	Euribor 6 M + 1,906%
			70 800		

SOGESSUR	Société Générale	30/06/2010	11 000	10 ans	EURIBOR EUR 6M + 2,0453
	Société Générale	22/12/2010	1 750	10 ans	EURIBOR EUR 6M + 2,2453
	Société Générale	24/06/2003	2 331	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	AVIVA	24/06/2003	1 255	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	AVIVA	24/06/2003	1 530	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	Société Générale	28/05/2004	2 795	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	Société Générale	30/06/2010	3 000	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 4,063
	Société Générale	22/12/2010	1 750	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 4,063
			25 411		

Total des emprunts**1 764 647**

(*) *Emprunt subordonné émis sur le marché régulé Luxembourgeois*

La charge d'intérêts (nette d'intragroupe) enregistrée au titre de l'exercice 2015 s'élève à 64 962 K€ contre 15 050 K€ en 2014.

En 2014 une soulte avait été enregistrée au titre du remboursement anticipé à la Société Générale des emprunts subordonnés à durée indéterminée.

Note 15 : Provisions techniques d'assurances

En milliers d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Non-Vie	Vie	Total	Total
Provisions techniques brutes de réassurance				
Provisions pour primes non acquises - Non Vie	365 149		365 149	356 280
Provisions pour sinistres - Non Vie	672 493		672 493	630 114
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles - Non Vie	3 204		3 204	2 299
Provisions d'assurance Vie		75 054 219	75 054 219	72 469 645
<i>Dont Provision "Garantie plancher" Vie</i>		3 581	3 581	4 159
<i>Dont Provision globale de gestion Vie</i>		22 275	22 275	32 797
Provisions pour sinistres - Vie		1 019 795	1 019 795	1 130 390
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles - Vie		2 170 082	2 170 082	1 571 821
Provisions pour participations aux bénéfices différés - Vie (1)		675 270	675 270	668 933
Provisions techniques des contrats en unités de compte		20 293 009	20 293 009	18 073 453
<i>Provisions mathématiques</i>		20 275 016	20 275 016	18 058 751
<i>Provisions pour participations aux bénéfices</i>		17 993	17 993	14 702
Autres Provisions techniques	20 872	30 006	50 878	179 285
Total des Provisions techniques	1 061 718	99 242 381	100 304 099	95 082 220

(1) Il s'agit des provisions pour participations aux bénéfices différés conditionnelles au titre de l'annulation de la réserve de capitalisation de SOGECAP et d'ORADEA.

Les provisions d'assurance Vie des contrats sont de 79 milliards d'euros dont 75 milliards d'euros de provisions mathématiques, à comparer au montant obtenu en appliquant la méthode préférentielle. Selon cette méthode, les provisions mathématiques des contrats en euros calculées en utilisant des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs affectés à leur représentation s'élèveraient à 50,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015 contre 52,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

Note 16 : Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Provisions pour risque de placement	-	-
Provisions mathématiques sur droits de retraites acquis	2 690	9 626
Provisions pour médailles du travail, indemnités de départ à la retraite	3 338	119
Provisions pour pertes de change	-	-
Provisions pour pertes et charges exceptionnelles	-	8 520
Autres provisions pour risques et charges	18 877	8 175
Total des provisions pour risques et charges	24 905	26 440

Note 17 : Preuve d'impôt

En milliers d'euros	31 décembre 2015
Résultat net	345 996
Impôt exigible	(468 233)
Impôt différé	238 175
Résultat net avant impôt	576 054
Taux d'imposition consolidation	34,43%
Charge d'impôt théorique	(198 335)
Incidence des différentiels de taux et de bases	(30 107)
Effet des changements de taux d'impôt	(41 489)
Effet des résultats taxés à taux réduit	781
Différentiels de taux d'imposition dans les filiales étrangères	10 601
Incidence des déficits fiscaux	497
Déficits imputés dans l'exercice	
Déficits créés dans l'exercice	
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	497
Incidence des différences permanentes	(2 201)
Incidence des autres différences	89
Incidence des corrections et autres éléments	-
Corrections et ajustements de l'impôt sur exercices antérieurs	
Autres éléments	
Charge d'impôt effectif	(230 057)
Taux d'impôt effectif	39,94%

Note 18 : Analyse sectorielle des primes

Le Groupe SOGECAP exerce son activité dans trois secteurs géographiques différents qui sont les suivants :

- France
- Union Européenne hors la France
- Hors Union Européenne

Ventilation des primes acquises par zone géographique

En milliers d'euros	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Non Vie	Vie	Total	Non Vie	Vie	Total
France	653 880	9 170 117	9 823 997	614 933	8 255 571	8 870 504
UE (hors France)	22 413	1 268 058	1 290 471	12 132	2 790 281	2 802 413
<i>Croatia</i>	197	5 105	5 302	-	5 429	5 429
<i>Romania</i>	8 742	11 329	20 071	-	17 495	17 495
<i>Czech Republic</i>	12 758	228 244	241 002	12 132	357 823	369 955
<i>Luxembourg</i>	-	1 015 387	1 015 387	-	2 402 181	2 402 181
<i>Bulgaria</i>	716	4 184	4 900	-	4 378	4 378
<i>Serbia</i>	-	3 809	3 809	-	2 975	2 975
Hors UE	33 683	142 880	176 563	49 336	155 076	204 412
<i>Russia</i>	25 986	24 624	50 610	43 480	57 924	101 404
<i>Morocco</i>	7 697	118 256	125 953	5 856	97 152	103 008
Total	709 976	10 581 055	11 291 031	676 401	11 200 928	11 877 329

Note 19 : Produits financiers nets de charges

En milliers d'euros	31 décembre 2015			31 décembre 2014	
	Vie	Non Vie	Autres	Total	Total
Revenus des placements	3 341 870	27 709	58 955	3 428 534	3 003 167
Autres produits des placements	103 774	903	(42)	104 635	176 337
Produits provenant de la réalisation des placements	320 358	3 078	289	323 725	350 127
Ajustements ACAV (plus-values)	1 051 809	-	-	1 051 809	1 554 219
Produits financiers	4 817 811	31 690	59 202	4 908 703	5 083 850
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(49 888)	(792)	-	(50 680)	(40 514)
Autres charges des placements	(478 474)	(4 358)	(1 708)	(484 540)	(409 174)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(365 623)	(311)	-	(365 934)	(180 934)
Ajustement ACAV (moins-values)	(378 088)	-	-	(378 088)	(672 199)
Charges financières	(1 272 072)	(5 461)	(1 708)	(1 279 242)	(1 302 821)
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	3 545 738	26 229	57 494	3 629 461	3 781 029

Note 20 : Charges de prestations d'assurances

En milliers d'euros	31 décembre 2015			31 décembre 2014	
	Activité Vie	Activité Non-Vie	Total	Total	
Charges des sinistres	(7 692 925)	(270 916)	(7 963 841)	(7 720 749)	
<i>Prestations et frais payés</i>	(7 667 290)	(242 410)	(7 909 700)	(7 652 752)	
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	(25 635)	(28 506)	(54 141)	(67 997)	
Charges des provisions d'assurance	(3 022 529)	(41 106)	(3 063 635)	(4 348 283)	
Participation des assurés aux résultats	(2 141 186)	(9 645)	(2 150 831)	(2 033 016)	
Total des charges de prestations d'assurances	(12 856 640)	(321 667)	(13 178 307)	(14 102 049)	

Note 21 : Charges ou produits nets des cessions en réassurance

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015			31 décembre 2014
	Vie	Non-Vie	Total	Total
Primes cédées	(108 564)	(126 488)	(235 052)	(201 317)
Cessions de charges de sinistres	24 840	57 640	82 480	96 574
Cessions de provisions techniques	11 990	(683)	11 307	5 309
Cessions de participation aux résultats	1 702	2 688	4 390	8 533
Commissions reçues des réassureurs	44 221	24 376	68 597	51 824
Résultat technique de réassurance	(25 811)	(42 467)	(68 278)	(39 077)

Note 22 : Charges de gestion

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015				31 décembre 2014
	Vie	Non-Vie	Autres	Total	Total
Frais d'acquisition des contrats	(467 473)	(249 083)		(716 556)	(661 977)
Frais d'administration	(448 372)	(54 117)		(502 489)	(108 552)
Autres charges techniques	(6 311)	(14 086)		(20 397)	(297 625)
Autres charges non techniques				-	(596)
Total des charges de gestion	(922 156)	(317 286)	-	(1 239 442)	(1 068 750)

Note 23 : Résultat exceptionnel

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Produits cessions des éléments d'actifs	-	-
Autres produits exceptionnels	311	886
Produits exceptionnels	311	886
Valeurs nettes des éléments d'actifs cédés	(669)	(20)
Autres charges exceptionnelles	(983)	(1 199)
Charges exceptionnelles	(1 652)	(1 219)
Résultat exceptionnel	(1 341)	(333)

Note 24 : Engagements reçus et donnés

Engagements reçus et donnés du secteur assurance et autres activités

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Engagements reçus		
Engagements reçus sur OPCVM	129 588	535 506
Engagements reçus sur instruments financiers à terme	728 270	6 331 863
Engagements reçus sur ventes à terme	20 841	-
Engagement reçu sur cautions	149	2 967
Engagement reçu sur valeurs données en nantissement	103 240	86 058
Engagements reçu sur instruments dérivés (1)	17 938 075	
Total	18 920 163	6 956 394
Engagements donnés		
Engagements donnés sur instruments financiers à terme	728 270	2 287 675
Engagements donnés sur ventes à terme	20 841	-
Engagements donnés sur valeurs reçues en nantissement de la part des réassureurs	-	15 670
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus (2)	330 549	
Engagements données sur instruments dérivés (1)	14 265 067	
Total	15 344 727	2 303 345

- (1) Les engagements reçus et données sur instruments dérivés correspondent principalement à des CAP.
(2) Suite à la levée de l'option, Sogécap a comptabilisé en hors bilan la valeur d'Antarius à hauteur de sa part (50%), soit 330 549 K€.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres engagements donnés en dehors de ceux figurant ci-dessus conformément aux normes comptables en vigueur.

Note 25 : Autres informations

Effectif

A fin 2015, le groupe Sogecap comptait 2 067 salariés, travaillant dans 10 pays.

Les effectifs des sociétés mises en équivalence ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessous.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Expatriés	70	71
Autres	2 149	1 994
Effectifs	2 219	2 065
Charges du personnel - en k€	168 185	148 430
Charges du personnel	168 185	148 430

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes du groupe enregistrés dans les comptes de l'exercice clos s'élèvent à 744 K€ au titre du contrôle légal des comptes et des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Commissariat aux comptes	744	880
Frais de consulting	3 870	4 427
Honoraires	4 614	5 307

Note 26 : Compte de résultat par activité

Compte technique Assurance Non Vie

En milliers d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	709 976	(126 488)	583 488	570 346
<i>Primes</i>	729 256	(134 748)	594 508	607 126
<i>Variation des primes non acquises</i>	(19 280)	8 260	(11 020)	(36 780)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	26 229		26 229	24 920
Autres produits techniques	15 191		15 191	8 884
Charges des sinistres	(270 916)	57 640	(213 276)	(167 874)
<i>Prestations et frais payés</i>	(242 410)	56 695	(185 715)	(139 009)
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	(28 506)	945	(27 561)	(28 865)
Charges des provisions techniques	(41 106)	(683)	(41 789)	(67 446)
Participations aux résultats	(9 645)	2 688	(6 957)	(7 067)
Frais d'acquisition et d'administration	(303 200)	24 376	(278 824)	(281 664)
<i>Frais d'acquisition des contrats</i>	(249 083)	707	(248 376)	(290 863)
<i>Frais d'administration</i>	(54 117)		(54 117)	(11 233)
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>		23 669	23 669	20 432
Autres charges technique	(14 086)		(14 086)	(11 479)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	112 443	(42 467)	69 976	68 620

Compte technique Assurance Vie

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015			31 décembre 2014
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	10 581 055	(108 564)	10 472 491	11 105 667
Ajustement ACAV (plus-values)	1 051 809		1 051 809	1 554 219
Part du compte technique dans les produits nets de placements	2 872 017	-	2 874 017	2 874 089
Autres produits techniques	137 647		137 647	116 810
Charges des sinistres	(7 692 925)	24 840	(7 668 085)	(7 456 302)
<i>Prestations et frais payés</i>	<i>(7 667 290)</i>	<i>24 882</i>	<i>(7 642 408)</i>	<i>(7 418 766)</i>
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	<i>(25 635)</i>	<i>(42)</i>	<i>(25 677)</i>	<i>(37 536)</i>
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	(3 022 529)	11 990	(3 010 539)	(4 275 528)
<i>Provisions d'assurance vie</i>	<i>(1 077 891)</i>	<i>12 040</i>	<i>(1 065 851)</i>	<i>(2 921 619)</i>
<i>Provisions en UC</i>	<i>(1 954 014)</i>	-	<i>(1 954 014)</i>	<i>(1 321 778)</i>
<i>Autres provisions techniques</i>	<i>9 376</i>	<i>(50)</i>	<i>9 326</i>	<i>(32 131)</i>
Participations aux résultats	(2 141 186)	1 702	(2 139 484)	(2 017 416)
Frais d'acquisition et d'administration	(915 845)	44 221	(871 624)	(437 040)
<i>Frais d'acquisition des contrats</i>	<i>(467 472)</i>	<i>512</i>	<i>(466 960)</i>	<i>(371 113)</i>
<i>Frais d'administration</i>	<i>(448 373)</i>		<i>(448 373)</i>	<i>(97 319)</i>
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>		<i>43 709</i>	<i>43 709</i>	<i>31 392</i>
Ajustement ACAV (moins-values)	(378 088)		(378 088)	(672 199)
Autres charges techniques	(6 311)		(6 311)	(286 146)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	485 644	(25 811)	459 833	506 154

Note 27 : Tableau des filiales et participations

SOCIETES	Activité / Pôles	Devise	Intégration dans le périmètre	Pays	% d'intérêt	Capital (Devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (Devise locale)	Valeur comptable des titres détenus (EUR)	Chiffre d'affaires HT (Devise locale)	Résultat (Devise locale)	Dividendes encaissés par la société (EUR)	Taux de change
<i>Montants en milliers d'euros</i>												
Sogecap Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex France	Société d'assurance	EUR		France	100%	1 168 305	1 416 419	-	9 879 518	478 946	34 034	-
Sogelife Centre Etoile 11-13 Bld de la Foire L-1528 Luxembourg	Société d'assurance	EUR	1997	Luxembourg	60%	48 223	112 487	43 368	1 023 788	22 181		-
La Marocaine Vie 37 bd Moullay Youssef 20 000 Casablanca - Maroc	Société d'assurance	MAD	2001	Maroc	74%	231 750	257 552	41 285	1 360 390	45 434		1 EUR =10,7965 MAD
Komercni Pojistovna Karolinska 1/650 18600 Praha 8 République Tchèque	Société d'assurance	CZK	2005	République Tchèque	51%	1 175 398	1 807 692	16 043	6 575 729	372 781		1 EUR =27,023 CZK
Oradéa-Vie Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex France	Société d'assurance	EUR	2001	France	100%	26 704	11 008	26 704	622 842	3 500		-
BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA Splaiul Independentei, nr.15, Bl.100,Tronson 1, Et.5, Sector 5 050082, Bucuresti Roumanie	Administrateur de fonds de pension	RON	2007	Roumanie	51%	23 980	(11 127)	4 488	10 223	33		1 EUR =4,524 RON
Sogelife Bulgaria 73, Aleksandar Stamboliyski blvd. 1303 Sofia Bulgaria	Société d'assurance	BGN	2007	Bulgarie	58%	7 200	3 704	3 746	10 213	519		1 EUR =1,9558 BGN
SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIE ZHIZNI Zemlyanoy val Street Building 9 105064 Moscow, Russia	Société d'assurance	RUB	2007	Russie	81%	240 000	4 104 666	4 072	2 628 241	1 975 824		1 EUR =80,6736 RUB
SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIE CJSC Zemlyanoy val Street Building 9 105064 Moscow, Russia	Société d'assurance	RUB	2007	Russie	81%	120 000	350 857	2 165	813 540	123 492		1 EUR =80,6736 RUB

SOCIETES	Activité / Pôles	Devise	Intégration dans le périmètre	Pays	% d'intérêt	Capital (Devise locale)	Capitaux propres que le capital (Devise locale)	Valeur comptable des titres détenus (EUR)	Chiffre d'affaires HT (Devise locale)	Résultat (Devise locale)	Dividendes encaissés par la société (EUR)	Taux de change
<i>Montants en milliers d'euros</i>												
<i>Montants en milliers d'euros</i>												
Sogecap Liban SAL	Société d'assurance	LBP	2000	Liban	25%	3 450 000	43 669 554	597	21 523 664	14 354 824		1 EUR =1641,703 LBP
Rue 41 - Dekwaneh - Sector 1 BP 55056 Beyrouth - Liban												
BRD Asigurari de Viata SA	Société d'assurance	RON	2008	Roumanie	51%	36 117	19 858	4 840	89 220	14 009		1 EUR =4,524 RON
Splaiul Independentei, nr.15 , Bl.100,Tronson 1, Et.5, Sector 5, 050082, Bucuresti Roumanie												
Societe Generale Osiguranje D.D.	Société d'assurance	HRK	2009	Croatie	51%	40 900	9 440	2 895	40 368	2 751		1 EUR =7,638 HRK
Vukovarska 284a XII10000 Zagreb Croatie												
Societe Generale Osiguranje A.D.O.	Société d'assurance	RSD	2009	Serbie	51%	412 606	21 252	2 337	459 620	21 135		1 EUR =121,5556 RSD
Bulevar Mihajla Pupina 115 dj 11 070 Beograd, Srbija												
Sogessur	Société d'assurance	EUR	2010	France	100%	33 825	87 802	223 314	485 086	23 876		-
Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex France												

NB : les montants indiqués inclus la part des minoritaires.